NOUVELLES RÈGLES LIÉES AUX VISITES À LA MATERNITÉ)



Hôpital Louis-Mourier AP-HP

178 Rue des Renouilliers 92700 Colombes Compte-tenu des épidémies hivernales, les règles sanitaires liées aux visites en maternité ont évolué.

En l'absence de toute maladie infectieuse :

- Co-parent autorisé de 7h à 20h
 (pour une présence la nuit, merci de prendre connaissance des règles spécifiques)
- Fratrie autorisée de 13h à 20h
- Aucune autre visite ne sera tolérée





© Commingication Louis-Mourier - Octobre 2025